



**COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 29 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, Mardi vingt-neuf mai à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

**ETAIENT PRESENTS :**

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	Abs	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	Exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	Exc	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

1 procuration : Isabelle COINE donne pouvoir à Véronique SERMONDADAZ

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :** M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

**En préambule :** Compte-rendu du mercredi 28 mars 2018, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Point n°1 : Travaux d'enfouissement de réseaux eau/électricité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait bien de faire un plan, sur une dizaine d'années, pour enfouir les lignes électriques. Les premiers travaux ont eu lieu, Rue de Salvart, en 2017. La prochaine étape pourrait être concentrée sur la Rue du Pont, après le porche jusqu'à la limite du Cher, route de Bourges. Les réseaux eau et électricité pourraient être enfouis, avec le choix d'un éclairage plus économique, plus innovant pour l'EP (Eclairage Public). Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle les nombreux problèmes de fuites d'eau, au niveau du Pont blanc, courant 2017, les réseaux d'eau sont anciens en Eternit, installés en 1956. Monsieur le Maire demande à réfléchir à ces travaux.

Le SDE03 participe à l'amélioration des réseaux d'énergie de l'Allier jusqu'à 70% de la dépense totale. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 50 000 € pour l'éclairage et 37 000 € pour l'enfouissement. Une simulation annuelle porterait à 8 600 €/an sur 15 ans pour la participation communale. Le devis de Veolia Eau entre 18 et 20 000 euros sans étalement de la dette. L'enfouissement des deux réseaux en même temps, éviterait de faire des tranchées successives et coûteuses.

**Le Conseil Municipal opte pour cette amélioration, sans plus attendre, en argumentant que ce sera bénéfique pour l'ensemble de la population, sur du long terme. Cela résout à la fois, les problèmes de vétusté et améliore le visuel de la Commune. La Commune opérerait sur un échelonnement de la dette électrique sur 15 ans.**

**Point n°2 – Travaux en cours (extension MSP, rénovation bâtiments, kiosque)**

**Extension de la maison de santé :** Thierry AUDOUIN explique que les travaux d'extension ont commencé fin avril. Cependant, aujourd'hui, les travaux sont arrêtés. L'architecte S. PICHON en a demandé l'arrêt le 25 mai dernier. Un problème lié à la qualité des sols, conduirait à un surcoût du gros œuvre. Il faudra peut-être refaire de nouvelles analyses de sols, cependant si les résultats confortent les premiers réalisés, M. Le Maire demande « qui prendra en charge cette dépense d'environ 3 000 euros et qui supportera le préjudice de l'arrêt des travaux d'environ 3 semaines ? ».

Jeudi 31 mai, une réunion de chantier se tiendra sur site pour trouver une entente, en présence de la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle, les entreprises et les élus.

**Rénovation bâtiment :** Marc SIGNORET informe le groupe de la fin proche des travaux de restauration de la petite maisonnette, place du Champ de Foire. L'équipe technique termine la pose de placo autour des menuiseries, posées le 28 mai par l'artisan. Une société interviendra, à partir du 4 juin, pour effectuer les bandes à placo. Resteront alors des travaux de finition, peinture et carrelage à réaliser. La maison pourra être mise en location à partir de juillet.

**Kiosque :** La municipalité a fait l'acquisition d'un kiosque qui a été remonté dans le petit jardin, jouxtant l'ancienne étude notariale, rue du Vieux Château où sera installé le restaurant. Monsieur

le Maire est très satisfait de son implantation à cet endroit précis, « c'est un plus pour le restaurant », cela agrmente l'endroit et pourra être facilement exploitable par le restaurateur.

**Restaurant et maîtrise d'œuvre :** La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 mai pour traiter les offres de maîtrise d'œuvre reçues. Trois architectes ont été sollicités dans le cadre d'une procédure adaptée, marché public inférieure à 209 000 €. Seuls, deux ont répondu. C'est le Cabinet PICHON de Moulins qui se positionne en tête avec 38 000 € HT sur une estimation de travaux de 405 000 €. Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'aller vite afin de pouvoir déposer le permis de construire rapidement. Monsieur le Maire souhaite qu'une commission communale soit composée pour le suivi du chantier, comme à chaque projet.

### **Point n°3 : Subventions attribuées pour le restaurant**

Monsieur le Maire informe de la confirmation d'attribution des subventions pour le restaurant comme suit :

- le Département de l'Allier pour 121 469 € au titre de l'Aide à l'amélioration énergétique après qu'une étude très intéressante ait été réalisée par le Cabinet LARBRE,
- l'Etat pour 123 692 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 et 54 308 € au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL),
- la Communauté de Communes pour 12 000 € au titre du Fonds de Concours.

L'ensemble des subventions portent l'aide publique à plus de 79 %. C'est une réelle satisfaction. Monsieur le Maire affirme être convaincu du bienfondé du projet. Monsieur le Maire exprime son extrême satisfaction et remercie à la fois les cofinanceurs et le personnel des administrations qui ont défendu le projet.

### **Point n°4 : Domaine Privé/Public : restaurant et parc animalier**

**Restaurant** - Monsieur le Maire rappelle qu'un accord, datant d'avant 2008 (S. MILAVEAU n'était pas encore Maire) existait entre la Mairie et M. Jacques DESFORGES, concernant un « droit de passage ». M. DESFORGES lui a rappelé comment était survenu cet accord : un mur appartenant à la commune était tombé, M. DESFORGES s'est proposé de le réparer en contrepartie de l'obtention d'une servitude. Monsieur le Maire souhaite reprendre cette autorisation afin de privatiser le jardin qui sera propriété privée du restaurant. Ils ont convenu ensemble de laisser courir cet accord amiable pour l'année 2018, après cela, le jardin reviendra dans le domaine privé de la Commune, sans équivoque. Le parking est lui aussi dans le domaine privé de la Commune, les arbres seront abattus pour obtenir une dizaine de places, qui seront réservées au restaurant.

**Parc animalier** - En aparté, Monsieur le Maire informe l'assemblée poursuivre ses recherches de cerfs SIKA pour le second parc d'Ainay ; il a nouvellement sollicité l'ONEF, le parc animalier de Couleuvre et LE PAL.

**Signalétique** - La Commission Signalétique, sous la présidence de Bernadette ACCOLAS, s'est réunie afin de réfléchir sur une signalétique touristique pour indiquer, notamment, le parc animalier ; la commission a essayé de se calquer sur les panneaux existants.

La configuration des lieux, aux Tanneries, ne permet pas le stationnement de plusieurs véhicules, Monsieur le Maire propose d'indiquer le parking d'une dizaine de places, situé près de la station d'épuration, à Milandoux qui permet d'accéder au parc animalier. Un circuit pourrait être banalisé pour permettre aux visiteurs de poursuivre leur promenade, le long des remparts. Mme Corinne COUPAS précise qu'un chemin de randonnées va partir de la Sologne, vers St Bonnet-Tronçais.

Mme Bernadette ACCOLAS suggère de faire un plan et propose aux élus de se joindre à la Commission pour réaliser, ensemble, un document complet. Dans le cadre du concours des Villes et Villages fleuris, cette indication est reconnue d'utilité et est souhaité par les organisateurs.

Le Point I qui sera prochainement équipé de la Wifi, pourrait être le départ idéal d'une promenade castelainaisienne.

### **Point n°5 : Adhésion EPF (Etablissement Public Foncier)**

Mme Corinne COUPAS explique qu'elle a rencontré l'EPF (Établissement Public Foncier). Cette rencontre avait pour but de présenter l'Établissement public foncier Auvergne aux élus du territoire. Compétent dans l'observation des marchés fonciers et l'analyse du territoire, l'estimation des biens à acquérir, l'accompagnement des politiques territoriales, l'acquisition de biens, la gérance et les relations financières, l'EPF aide à réaliser puis à gérer les acquisitions foncières des municipalités désireuses d'aménager leur territoire pour les rendre plus attractifs en termes de logements, d'activité économique mais aussi de préservation des espaces naturels.

L'acquisition foncière étant toujours un sujet délicat en termes de financement, l'EPF est une solution qui permettrait à la Commune de faire des acquisitions sans avoir à supporter les études, les diagnostics et le coût global du bien. La Commune rembourse ensuite l'emprunt auprès de l'EPF.

Il suffit d'adhérer à l'EPF, l'adhésion est basée sur une taxe d'équipement d'environ 7 € par foyer fiscal. Il n'y a pas de frais tant que la commune n'a pas de projets. Les élus décident de faire venir l'EPF lors d'un prochain conseil, afin de définir de l'adhésion ou pas.

**HCTP Devis :** Suite à l'acquisition de l'étang, un devis a été demandé à Hervé CHARPY TRAVAUX PUBLICS pour le nettoyage comprenant les travaux d'arrachage, d'élagage, de curage du fossé pour la somme de 3 600 euros. **Le Conseil Municipal accepte le devis.**

**Association du Pays de Tronçais :** la cotisation annuelle pour 2018 s'élève, comme l'an passé, à 15 euros. **Le Conseil Municipal accepte et procèdera au paiement de la cotisation.**

**Enedis :** La commune peut percevoir, comme chaque année, la « Redevance pour l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP) » le montant s'élève à 202,79 euros arrondi à 203 euros. **Le conseil accepte de percevoir cette redevance.**

- **Questions diverses**

**Achat de tee-shirts :** Raynald GUIRIEC informe que 25 tee-shirts aux couleurs de la Municipalité, ont été commandés auprès de la Société PUBLIGIFT pour représenter la Commune d'Ainay-le-Château aux jeux intervillages qui auront lieu le 1<sup>er</sup> juillet à VALIGNY. Comme préalablement décidé par le Conseil, la dépense de 155 € sera prise en charge par la commune.

**Sécurité routière :** Mme Bernadette ACCOLAS informe l'assemblée qu'une nouvelle rencontre avec l'UTT, et sa représentante Mme JUTIER, a eu lieu le 15 mai dernier. Alors que la municipalité a prévu dans son budget 2018, la réalisation d'une plateforme route de Bourges, Mme JUTIER revient sur sa décision et refuse son implantation, pour motif : manque d'urbanisation. Elle souhaite remettre en place un comptage des véhicules.

La commission souhaite trouver des solutions pour réduire les vitesses. Une demande de devis a été faite pour l'acquisition de panneaux lumineux indiquant les vitesses à respecter. Il faudra convenir des endroits judicieux pour l'implantation de ses panneaux.

M. AUDOUIN suggère, en parallèle, des signalisations au sol, par des bandes de peinture pour un visuel efficace et inciter les voitures à ralentir.

Mme JUTIER a évoqué une modification au carrefour rue du pavé, rue de la Castinerie et place de la mairie. Un cédé de passage pourrait être implanté pour sécuriser les lieux.

Mme ACCOLAS propose de faire des circulations tests pour apporter des améliorations.

**Fleurissement :** La Commission Communale du Fleurissement, présidée par Mme Bernadette ACCOLAS est déçue de l'attitude de l'agent chargé des espaces verts. Des consignes, liées au fleurissement de la commune, ont été communiquées lors de réunions et par écrits, et n'ont pas été respectées notamment la réalisation d'un massif de fleurs au LD Champ de la Ville en semaine 22 ou la plantation des fleurs avant le 1<sup>er</sup> juin, Monsieur le Maire précisant qu'il n'y a plus de travaux d'assainissement qui empêchent de se consacrer aux espaces verts. Au jour du conseil, les travaux de plantation ne sont pas commencés alors que les communes environnantes sont déjà avancées et que le jury des Concours des Villes et Villages passent début juillet dans les Collectivités.

La Commission est déçue. Elle a donné la possibilité à l'agent de s'exprimer, d'innover ; ce dernier a d'ailleurs proposé de reconstituer le blason d'Ainay, en massif de fleurs, idée appréciée et soutenue par les élus.

La Commission du Personnel suggère de faire des écrits pour l'exécution des ordres précis. Un planning sera établi avec des dates à respecter. Les élus désapprouvent, en général, le manque de conscience professionnelle.

La Commission de fleurissement insiste sur l'importance de l'entretien de la Commune pour conserver la première fleur, en sachant que le jury passera faire une inspection, sans avertir de son passage.

**Voyage Scolaire :** Madame Corinne COUPAS transmet la lettre de vifs remerciements de Mme la Directrice pour la participation financière, pour le voyage scolaire qui a eu lieu les 17 et 18 mai 2018, à Lascaux, pour l'ensemble de l'école élémentaire.

**Hervé MIGNOT de BISTROT CULTURE :** remercie du versement de la subvention de fonctionnement pour 2018.

- A l'occasion de la Fête de la musique, le Bistrot Culture, en partenariat avec la Municipalité, fait appel à un groupe de rock de Montluçon. Monsieur T. AUDOUIN explique que les prestations ont toujours été gratuites les 21 juin et ne souhaite pas que la rémunération « au chapeau » soit appliquée ce jour-là ; de ce fait et pour participer aux frais de déplacement du groupe, la municipalité, à l'unanimité, consent exceptionnellement à verser une aide exceptionnelle de 100 euros à Bistrot Culture.

Dans le cadre des Polies Gammes Vertes, les 1<sup>er</sup> et 2 juin, Hervé MIGNOT propose des concerts en plein air, dans des jardins d'Ainay. Il suffit, pour le spectateur, d'apporter sa chaise. C'est une première pour Bistrot Culture qui ne sait pas à l'avance si cet événement sera une réussite. L'organisateur demande à la municipalité de bien vouloir accorder une aide exceptionnelle, dans

l'hypothèse où, les soirées seraient déficitaires. Donc, cette demande sera à délibérer ultérieurement, après que l'évènement ait eu lieu.

**Stationnement gênant :** M. Corinne COUPAS informe que régulièrement des voitures sont mal stationnées à proximité des écoles, elle charge le garde-champêtre de mettre un mot d'avertissement auprès des voitures mal garées, gênant la sortie des riverains et à la rentrée de septembre, elle lui demande de se rendre sur place pour faire un rappel et de la prévention.

**Fête de la Musique :** Le Café des Sports étant actuellement fermé, avant un changement de propriétaire, M. AUDOUIN explique qu'il existe plusieurs solutions à laquelle il convient de réfléchir pour que la place soit animée, accueillante et que les visiteurs puissent rester diner et passer une agréable soirée.

Bistrot culture pourrait créer un point BOISSONS ; l'association Fêtes et Loisirs pourrait tenir une buvette et se charger de la restauration ; Ainay Pizzas pourrait fournir les pizzas, les kebabs etc. ou alors le bar ouvre ses portes, à temps, avec les nouveaux propriétaires et se charge à la fois des boissons et de la restauration.

M. AUDUIN insiste sur le fait qu'il est indispensable que la place soit vivante et animée ; les élus cherchent activement une solution.

**Trafic routier estival :** Marc SIGNORET demande à ce qu'un nouvel arrêté soit pris en prévision de la saison de la paille, pour le mois de Juillet 2018, afin que le passage des tracteurs soit facilité et qu'il n'engendre pas de conflits entre agriculteurs et riverains. Cependant, aucun arrêté n'a été pris en 2017 a confirmé par le garde champêtre.

Monsieur le Maire revient sur les conditions mises en place l'an passé, afin d'éviter aux agriculteurs d'emprunter un contournement d'Ainay : le retour des remorques vides doivent passer par le centre-ville, limitant ainsi les véhicules chargés à un passage, dans les rues de la Castinerie et du Pavé. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne doit pas y avoir d'exagérations et que le transport de paille, limité aux tracteurs avec remorques (les camions restent interdits) doit se dérouler dans le respect les uns pour les autres.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé**

**L'ordre du jour épuisé,  
M. le Maire lève la séance.**